



# PROTCOLE SANITAIRE PPG

## Rentrée 2020

*Ce protocole a vocation à être mis à jour selon l'évolution des conditions sanitaires et des obligations imposées par la mairie et par l'état.*

Entrée en vigueur : 5 septembre 2020

- Désignation d'un référent Covid-19 : HEURTIN Floriane. Cette personne veille au respect des règles sanitaires et note le nom des présents à la séance.
- Préconisations sanitaires à prendre avant de se rendre au cours de PPG :
  - Pas de symptômes évocateurs (fièvre, toux sèche, nez qui coule, fatigue inhabituelle, essoufflement, nausées/vomissements).
  - Si vous êtes personne contact d'un cas confirmé, reprise de la PPG après 14 jours et test PCR négatif.
- Préconisations sanitaires à prendre pendant la séance de PPG :
  - Port du masque obligatoire dès l'entrée dans les locaux et ce jusqu'au début de l'activité physique, puis de la fin de l'activité jusqu'à la sortie des locaux.
  - Lavage des mains à l'arrivée (solution hydro-alcoolique fournie).
  - Garder 1 mètre de distanciation pour les temps statiques (consignes...) et 2 mètres pour les temps en dynamique.
  - Lavage des pieds à la solution hydro-alcoolique pour les personnes pratiquant pieds nus avant d'entrer sur les tapis.
  - Apporter une serviette grand format et un tapis de gym pour pratique au sol.
  - Durant tout la séance, respect des gestes barrières.

Arrêt de la séance 15' avant (soit 20h45) afin de procéder à l'aération et au nettoyage de la salle.